

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Budget primitif 2016 pour la délégation "Routes"

**DGACEEP Direction des Routes
Service de la Gestion Financière
1036061**

PRESENTATION

Ce rapport expose les axes principaux de la politique publique en faveur des routes pour l'année 2016.

Il se décompose en 3 parties :

- les interventions d'aménagement et d'entretien/exploitation des routes sous maîtrise d'ouvrage départementale qui s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur routier adopté par délibération n°12 du 29 avril 2011,
- les participations financières aux opérations routières réalisées sous d'autres maîtrises d'ouvrage
- la participation au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR).

Les propositions de ce rapport s'inscrivent dans l'objectif, issu des conclusions des Etats Généraux de Provence, de relever le défi de la mobilité pour les buccorhodaniens, notamment la desserte prioritaire des pôles de développement, par un effort annuel de 80 M€ en moyenne sur le réseau routier.

Le développement de l'offre de mobilité porte également sur les modes actifs, en particulier le vélo, avec un projet ambitieux de développement du réseau cyclable pour un montant de 40 M€ sur cinq ans. Dans ce cadre, un montant de 8 M€ d'AP en faveur du vélo est proposé au BP 2016, dont 4,572 pour la délégation pistes cyclables (réalisation de pistes cyclables, véloroutes et voies vertes) et 3,428 pour la délégation routes (réalisation de surlargeurs cyclables essentiellement).

1. INTERVENTIONS D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN/EXPLOITATION DES ROUTES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE

Le schéma directeur routier des Bouches du Rhône définit les orientations en matière d'aménagement, d'entretien et d'exploitation sur les 3058 km du réseau routier départemental.

En 2016, les principales actions seront les suivantes :

- poursuite ou achèvement des opérations d'aménagement en cours et de remise en état du réseau pour assurer une viabilité optimale,
- lancement de nouvelles opérations,
- entretien et exploitation du réseau routier départemental pour la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine.

Les données financières de l'année 2016 en investissement et en fonctionnement pour l'ensemble des interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale portent sur des inscriptions de :

- **53 334 000 euros en CP**
- **9 163 000 euros en CP en fonctionnement**

1.1 INTERVENTIONS D'AMENAGEMENT DES ROUTES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE

Nos interventions concernent :

- des opérations prises en considération :

Sont concernées des opérations pour lesquelles des études et des acquisitions foncières correspondantes pourraient être engagées ou poursuivies.

Leur liste récapitulative jointe en annexe comprend d'une part des opérations déjà prises en considération, et confirmées au titre de 2016, et d'autre part les opérations nouvelles au titre de 2016.

- **des études générales** qui viennent en amont des projets routiers. Elles concernent notamment des études transversales (schémas d'itinéraires, schémas directeurs), et toutes études contribuant à l'élaboration et l'ordonnancement des opérations routières, notamment les études relatives à l'opportunité des projets d'aménagement permettant de définir les opérations routières pour lesquelles l'Assemblée départementale aura à décider de la réalisation future.

En investissement, CP 1 747 000 €

- **des acquisitions foncières**, nécessaires à la réalisation des programmes de travaux.

En investissement, CP 2 000 000 €

- **des aménagements du réseau routier départemental**
(études opérationnelles et travaux)

. de grands aménagements

Sont concernées principalement des opérations classées structurantes au Schéma Directeur Routier départemental.

Elles permettent soit de contourner des agglomérations afin de séparer les flux de desserte et de transit, soit d'augmenter la capacité de certains axes à fort trafic où la saturation des réseaux est problématique, soit de réaliser des aménagements de sécurité d'envergure.

En investissement, CP : 26 493 000 €

. des opérations de modernisation du réseau routier

Ce programme rassemble d'autres opérations d'aménagements d'enjeux plus locaux.

En investissement, CP : 11 289 000 €

. des aménagements cyclables (autres que les pistes cyclables qui font l'objet d'un rapport spécifique à la délégation correspondante.

Il est à noter que dans ce cadre, le terme de pistes cyclables est à entendre comme un terme générique qui comprend des pistes cyclables proprement dites et des véloroutes et voies vertes)

Il s'agit des types d'aménagement en faveur du développement de la pratique cyclable suivants :

- surlargeurs multifonctionnelles et cyclables
- itinéraires de substitution
- boucles cyclables (itinéraires à usage de loisirs basés sur la découverte touristique et environnementale)

A noter qu'un schéma directeur vélo prévu par le schéma directeur routier du Département des Bouches du Rhône est en cours d'élaboration, son approbation est prévue pour fin 2016. Il portera sur des itinéraires cyclables composés des différents types d'aménagement énoncés ci-dessus, et également de pistes cyclables et de véloroutes et voies vertes.

En investissement, CP : 115 000 €

Les listes des opérations de ces programmes d'aménagement concernées par des travaux (appelés travaux neufs), au titre du BP 2016, sont indiquées en annexes.

. un programme de travaux annexes (y compris leurs études opérationnelles)

Les travaux annexes sont des aménagements indispensables au maintien et à l'amélioration du réseau routier départemental.

Ils répondent aux urgences techniques et prolongent ainsi la durée de vie des chaussées. Ils préviennent la dégradation du patrimoine routier, qui lorsqu'elle est traitée avec retard, génère de l'insécurité pour les usagers, des risques de contentieux pour le Département et in fine des coûts de remise à niveau sensiblement plus élevés.

Ce programme regroupe notamment les interventions suivantes :

- . signalisations horizontale et verticale,
- . renforcements de chaussées,
- . dispositifs de retenue,
- . traitement de points singuliers
- . remise en état d'ouvrage d'art,
- . remise en état de chaussées,
- . plantations.

La programmation des différentes opérations relevant de ces travaux annexes est modifiée en fonction des urgences techniques.

En investissement, CP : 10 370 000 €

- des opérations cofinancées

Il convient de souligner que, pour les opérations cofinancées avec d'autres partenaires, réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale, l'inscription budgétaire de la totalité des dépenses se fait sur les programmes cités ci-avant ; elles donnent lieu à des recettes de la part des partenaires, dont l'inscription budgétaire se fait sur le présent exercice budgétaire ou sur des exercices budgétaires ultérieurs pour tenir compte du planning effectif de réalisation des travaux.

- des frais divers relatifs aux aménagements routiers tels que les insertions d'annonces légales, les frais d'actes et d'enquête publique, les contentieux liés à la voirie.

En investissement, CP : 100 000 €

En fonctionnement, CP : 347 500 €

1.2 INTERVENTIONS D'ENTRETIEN/EXPLOITATION DES ROUTES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE

Les moyens mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental visent à :

- rendre aux usagers les services (sécurité, fiabilité, confort, agrément ...) qu'ils sont en droit d'attendre,
- pérenniser le patrimoine d'infrastructures routières, ce qui constitue pour la collectivité un investissement important,
- limiter les nuisances aux riverains,
- prendre en compte la préservation de l'environnement en cohérence avec les autres politiques publiques.

Les conditions de mise en œuvre des actions correspondantes doivent également permettre d'assurer la sécurité juridique du Département et d'optimiser les moyens et l'utilisation des crédits engagés.

Ces exigences conduisent à assurer des tâches d'entretien et d'exploitation telles que :

- la surveillance du réseau et interventions d'urgence,
- le maintien de la viabilité en période hivernale,
- la remise en état des chaussées et équipements suite aux accidents et incidents,
- le balayage régulier, notamment pour les aménagements en faveur des cyclistes,
- la réparation des revêtements de chaussées,
- la gestion des ouvrages hydrauliques de retenue et dépollution des eaux pluviales mis en place suite à l'application de la loi sur l'eau,
- l'entretien des aménagements paysagers et plantations (dont les arbres d'alignement et boisement),
- le traitement sélectif, la récupération et l'évacuation des déchets routiers, conformément à la législation,
- l'entretien des propriétés acquises par le Département en vue d'aménagements ultérieurs.
- Le fauchage, le curage des fossés

En fonctionnement, CP : 7 070 000 €

Pour assurer ces missions d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental, un programme de renouvellement des véhicules et matériels est nécessaire.

En investissement, CP : 1 220 000 €

Par ailleurs, les dépenses de réparation des dégâts occasionnés par des tiers identifiés au domaine public sont compensées en partie par des recettes recouvrées auprès des compagnies d'assurances des tiers en cause.

En fonctionnement, CP : 120 000 €

- Les missions réalisées par les Ateliers Techniques de la Direction des Routes :

Les ateliers assurent l'entretien et la maintenance des véhicules et engins confiés à la Direction des Routes.

Ils effectuent également des prestations de pose de glissières de sécurité et de signalisation horizontale.

Le budget affecté à ces ateliers comprend notamment l'achat de pièces détachées, de pneumatiques, les prestations externalisées de maintenance, le carburant et l'assurance des véhicules.

En fonctionnement, CP : 1 625 500 €

2. PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX OPERATIONS REALISEES SOUS AUTRES MAITRISES D'OUVRAGES

Outre les actions que le Département mène sous sa propre maîtrise d'ouvrage, il participe également financièrement à des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage externe.

Les données financières de l'année 2016 pour l'ensemble de ces participations portent sur des inscriptions de :

En investissement, CP : 41 375 000 €

Les propositions de CP comprennent 34 455 000 € pour la L2 (poursuite du cofinancement de la L2 et de ses opérations d'accompagnement), 818 000 € pour la Liaison Est-Ouest au sud d'Avignon (remboursement de la part départementale sur l'avance faite par l'État par anticipation aux études et premières acquisitions foncières de la tranche 2 de la LEO) et 400 000 € pour le contournement de Port-de-Bouc (dans le cadre du reste à financer au titre du CPER Etat-Région 2000-2006), selon le rythme d'appels de fonds de l'Etat.

Les subventions et fonds de concours à verser aux Communes en 2016, selon les conventions correspondantes, sont programmées pour 5 702 000 € de CP et 1 496 000 € d'AP nécessaires pour engager de nouvelles participations.

3. PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DES TRAVERSEES DU DELTA DU RHONE

La continuité du réseau routier départemental est assurée par un service de bacs :

- sur le grand Rhône à hauteur de Salin de Giraud (RD 35 b – lieu dit Barcarin),
- sur le petit Rhône dans la continuité de la RD 85 (bac du Sauvage).

L'exploitation de ces bacs a été confiée au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR), auquel adhère le Département des Bouches du Rhône.

En fonctionnement, CP : 2 000 000 €

Il n'a pas été prévu, au Budget Primitif 2016, de dotation en crédits d'investissement pour le Syndicat Mixte, et ce, en raison du faible niveau de consommation des crédits des exercices antérieurs. Une demande de participation financière 2016 en crédits d'investissement pourra être étudiée en cas de besoin.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le délégué aux routes et au titre des éléments exposés dans le présent rapport, je vous propose:

- 1) d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur des routes définie dans le présent rapport (interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale, participations financières aux opérations réalisées sous autres maîtrises d'ouvrage),
- 2) de procéder aux créations et modifications d'affectations des Autorisations de Programme telles que précisées dans le tableau annexé,
- 3) d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le présent rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.
- 4) de m'autoriser :
 - à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes ci-annexés,
 - à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à l'entretien des routes départementales,
 - à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du présent rapport,
- 5) d'approuver notre participation financière au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône

Je procéderai au lancement et à la passation des marchés correspondants conformément à la délibération n°9 du 16 avril 2015 m'octroyant délégation pour ce faire.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL